

Communiqué phytosanitaire

n° 21 du 19 juin 2024

SOMMAIRE

Généralités

- Paiements directs

Arboriculture

- Carpocapse des prunes
- Mouche de la cerise
- *Drosophila suzukii*
- Cochenille farineuse
- Mouche de la noix

Viticulture

- Météo et Phénologie
- Irrigation
- Mildiou/Oïdium
- Chlorose ferrique
- Résistances au glyphosate
- Mesures CSP
- Quantités de cuivre max

GÉNÉRALITÉS

PAIEMENTS DIRECTS

Contributions pour la réduction des produits phytosanitaires

Les contributions pour la réduction des produits phytosanitaires ont été introduites en 2023. Pour rappel, si un [programme](#) ne peut pas être respecté, il est important d'en informer l'Office des paiements directs au plus vite mais au minimum deux jours avant l'annonce de la date du contrôle afin d'éviter d'avoir une réduction de paiements directs qui s'élèvent à 200% de la contribution.

ARBORICULTURE

CARPOCAPSE DES PRUNES

Selon SOPRA, le deuxième vol a débuté et devrait s'intensifier dans les prochains jours, les pontes sont en cours. Pour rappel, les traitements éventuels doivent être positionnés aux éclosions de larves, autour du 25 juin selon les prévisions actuelles. Il est conseillé d'effectuer des contrôles dans les parcelles afin de mieux placer les traitements.



Œuf de carpocapse des prunes

Par sa [décision de portée générale](#) du 27 mai 2024, l'OSAV a autorisé temporairement jusqu'au 31 octobre 2024 le Zorro (Spinetorame) contre ce ravageur, et a étendu l'autorisation des produits Affirm, Affirm Profi, Atac et Rapid (émamectine benzoate) pour l'utilisation sur les arbres à haute tige. Veuillez à respecter les conditions d'application.

[Liste des produits phytosanitaires contre le carpocapse des prunes](#)

MOUCHE DE LA CERISE

Les captures dans notre réseau de piégeage continuent à augmenter (en moyenne, 48 individus par piège, mais variable de 12 à 108). Pour rappel, sur les variétés très tardives, une intervention est nécessaire quand les fruits commencent à changer de couleur. Attention au délai d'attente avant récolte.

[Liste des produits phytosanitaires contre la mouche de la cerise](#)

DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans le réseau de pièges sont en augmentation, mais restent faible (en moyenne, 22 individus par piège). Concernant le monitoring sur fruits, en moyenne 8% des 100 cerises contrôlées présentaient des pontes de *D. suzukii* (4 à 12 % de fruits attaqués). Nous vous recommandons d'effectuer des contrôles sur fruits pour surveiller vos parcelles.

Pour plus d'informations, consultez le [communiqué n° 20](#).

COCHENILLE FARINEUSE

Les prévisions du modèle (présence des adultes de la première génération depuis environ une semaine) ont été confirmées dans le réseau de pièges à phéromones. Pour rappel, c'est le bon moment pour contrôler vos parcelles et évaluer le niveau de présence. Par contre, il faut attendre pour le traitement, car celui-ci doit être appliqué sur les jeunes stades.

Nous vous recommandons également de prêter attention à la propreté du matériel de récolte, notamment les caisses et emballages. Ce matériel peut être soit nettoyé au jet à haute pression à 70°C, soit entreposé durant 24 h minimum à -18°C. Si vous avez des parcelles avec cochenilles et d'autres sans, il faut faire attention au déplacement du personnel de récolte, le mieux étant de finir par les parcelles les plus contaminées.

MOUCHE DE LA NOIX

C'est le moment de mettre en place les pièges englués jaunes pour le suivi du vol de la mouche du brou de la noix.

VITICULTURE

MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE

Les précipitations de vendredi et samedi passé (14-15.06) ont cumulé entre 14 à 45 mm de pluies respectivement à Loèche et Martigny. Le Bas-valais a été plus arrosé que le Haut-valais. De nouvelles averses sont prévues à la fin de cette semaine. Selon [météo Suisse](#), une évolution positive de la situation est à attendre à partir de la semaine prochaine. La Suisse sera probablement en bordure d'un anticyclone, qui apportera un temps généralement ensoleillée avec une faible probabilité d'averses ou d'orages.

Actuellement, la vigne se trouve entre les stades BBCH 69-73, « fin de floraison » et « développement des baies ».

IRRIGATION

Les quantités de pluies tombées ce printemps ont permis de débiter la saison avec des réservoirs d'eau remplis. Les températures n'ont pas été excessives, l'évapotranspiration de la vigne non plus.

Il n'est actuellement pas nécessaire d'irriguer les vignes en production. Surveillez toutefois les jeunes vignes, repiquages et nouvelles plantations. Si l'irrigation se fait par aspersion, renouveler le traitement dans les 48 h après l'apport d'eau.

MILDIU

Les pluies du samedi 15 juin ont provoqué des infections primaires pour la plus grande majorité des stations météorologiques valaisannes (voir [Agrométéo](#)). Des symptômes sur feuilles pourront apparaître dès la fin de cette semaine. Attendre quelques jours supplémentaires pour les potentielles sorties sur grappe.



Depuis une semaine, quelques nouvelles taches d'huile sur feuille ont été relevées. Les pluies du 6-10 juin sont probablement à l'origine de ces symptômes. Attendre quelques jours supplémentaires pour les potentielles sorties sur inflorescence/grappe. Du mildiou sur inflorescence/grappe plus fréquent a été observé et correspond à la fin de la phase d'incubation des infections de fin mai (27/28.05, 30.05) et du 2 juin dernier. Il est possible qu'une seule partie de l'organe soit touchée, sèche et tombe.



Symptôme de mildiou sur grappe (pointe), Petite Arvine

A ce stade, l'intensité et la fréquence des symptômes de mildiou est très hétérogène et varie fortement d'une parcelle à l'autre. Des fenêtres de traitements régulières permettent d'intervenir et de conserver une cadence de traitement soutenue. Une amélioration des conditions météorologiques pourrait détendre la situation mais pour l'heure, au vu des cycles infectieux en cours et potentiels à venir (pluies fin de semaine), **maintenir cette rigueur**.

La lutte contre le mildiou est **essentiellement préventive et non pas curative**.

→ Renouveler l'application **avant** les potentielles pluies contaminatrices (au plus proche des pluies si possible) ;

→ Continuer à profiter des fenêtres de traitements disponibles et renouveler les traitements après 15-20 mm de pluie (produits de contact);

→ Ne pas dépasser un intervalle maximum de 7 jours pour les produits de contact et 10 jours pour les produits pénétrants/systémiques, même si aucune pluie n'est annoncée. Les rosées suffisent pour les sporulations et la protection contre l'oïdium doit être assurée.

La dose de cuivre préconisée dépend de la qualité d'application, de la rigueur des travaux en verts ainsi que de la pression des maladies fongiques. Actuellement, une dose de 250 à 300 g/ha de cuivre métal est à préconiser.

OÏDIUM

Des symptômes sur feuille s'observent plus fréquemment que la semaine dernière mais la pression d'oïdium n'est actuellement pas alarmante. Le stade phénologique de la vigne ne permet toutefois pas de baisser la vigilance par rapport à cette maladie.

Actuellement des doses de 4 à 6,4 kg/ha de soufre mouillable sont préconisées.

Mildiou/Oïdium : Pour plus d'informations sur les stratégies d'intervention, notamment sur des attaques déclarées, voir le [Communiqué phytosanitaire n°20](#).



Chamoson, oïdium sporulent, témoin non-traité, Humagne rouge

La qualité d'application des produits phytosanitaires dans la zone des grappes est essentielle à ce stade phénologique et d'autant plus si des symptômes sur grappe/inflorescence sont visibles. Les baies fraîchement formées sont mises à nue, sensibles aux maladies fongiques et nécessitent une protection phytosanitaire sans faille. La surface d'une baie de 5 mm est 25 fois plus importante que celle d'une baie de 1 mm. La réussite du traitement dépend fortement de la qualité d'application sur la **face inférieure des feuilles et sur les grappes**. Il est de ce fait recommandé de prioriser l'effeuillage dans les zones sensibles et/ou qui présentent des symptômes sur inflorescence/grappe, de traiter **en face par face** et de compléter les traitements effectués par des **hélicoptères ou par des drones** avec une **application au sol**.

CHLOROSE FERRIQUE

Des jaunissements du feuillage peuvent être observés dans le vignoble. Si les nervures restent vertes et que les principales feuilles touchées sont les feuilles du haut, il s'agit probablement de chlorose ferrique. Elle traduit un déséquilibre entre la demande des feuilles et l'offre des racines. Les sols gorgés d'eau et les températures fraîches sont des facteurs qui expliquent la chlorose. Une charge trop importante l'année passée ou une croissance rapide des rameaux après une période de froid accentuent le phénomène. Souvent, le retour d'un temps plus chaud et ensoleillé rétablit l'équilibre. Les corrections par apports au sol ou en application foliaire de sels ou de chélate de fer ont un effet aléatoire et souvent passager. Dans tous les cas, privilégier des apports après la floraison pour ne pas perturber la fécondation.



Feuilles jaunissent et nervures restent vertes

RÉSISTANCE AU GLYPHOSATE, LE CAS DES VERGERETTES (*CONYZA SP.*)

La résistance au glyphosate de plusieurs populations de *Conyza sumatrensis* et *Conyza bonariensis* situées entre Martigny et Agarn est confirmée. Quant à *Conyza canadensis* (vergerette du Canada), aucune résistance n'a encore été observée.

Il est essentiel de **repérer rapidement toute perte d'efficacité de l'herbicide** sur des populations qui étaient jusqu'alors atteintes (la plante ne se dessèche pas, elle jaunit puis poursuit sa croissance). Il est important de respecter les doses homologuées et **il est inutile de surdoser**.

Pour limiter la dissémination et le développement de ces adventices, il est recommandé de les faucher avant la formation des graines et de diversifier les méthodes de désherbage et/ou d'entretien du sol :

- Travail mécanique
- Couverture organique
- Enherbement, semis
- Arrachage



C. bonariensis
feuillage vert foncé ; hauteur : < 1 m



C. sumatrensis
feuillage vert foncé ; hauteur : > 1.2 m



C. canadensis
feuillage vert clair ; hauteur : < 1 m

MESURE CSP: NON RECOURS AUX INSECTICIDES, ACARICIDES ET FONGICIDES APRÈS LA FLORAISON

Pour les parcelles inscrites à la CSP « [Non recours aux insecticides, acaricides et fongicides après la floraison](#) », l'application de produits phytosanitaires est limitée aux produits admis en viticulture biologique dès que la variété la plus précoce de la surface inscrite atteint le stade BBCH 73 « développement des baies ». Les baies ont la grosseur d'un plomb de chasse.



QUANTITÉS DE CUIVRE MAX

La pression mildiou cette année a obligé de nombreux traitements en ce début de saison, veillez à respecter les quantités annuelles maximales de cuivre autorisées en fonction de votre cahier des charges.

Pour rappel :

- 6 kg/ha max. par an mais 20 kg/ha max sur 5 ans pour biofédéral et les parcelles avec contribution « Exploitation de surfaces de cultures pérennes à l'aide d'intrants conformes à l'agriculture biologique »
- 6 kg/ha max. par an mais 15 kg/ha max. sur 5 ans pour l'ensemble du domaine pour Bio Suisse*
- 4 kg/ha max. par an mais 15 kg/ha max sur 5 ans pour Demeter
- 4 kg/ha max. par an pour les PER si pas de cuivre avant fleur
- 3 kg/ha max. par an pour les PER si cuivre avant fleur
- 3 kg/ha max. par an pour le certificat VITISWISS
- 1.5 kg/ha max. pour la contribution « Non-recours aux insecticides, acaricides et fongicides après la floraison »

*les quantités de cuivre supérieures à 4 kg/ha/an de surface traitée doivent obligatoirement être déclarées à l'organisme de certification

Service cantonal de l'agriculture

